

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : C LR IT

Date de publication : 20/06/2024

Numéro de l'instruction : LR 2024-133

Titre de l'instruction : Ouverture d'un nouveau service « Tableau de bord » du Portail Mon compte partenaire

Résumé : Mise à disposition d'un nouveau service dans le Portail Mon compte partenaire

Emetteur :

Direction : Direction réseau et Direction statistiques, études et de la recherche Département / pôle : Département coordination stratégique et supports métiers

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Caf

Référents à contacter : Olivier POTUS Stéphane DONNE

Informé(s) :

Organismes destinataires : Caf : Caisses multibranches Centre de Ressources Autres : Caf pivots Caf adhérentes

Champ d'application : Métropole DOM Mayotte

Processus de rattachement : M1 - Organiser l'offre et favoriser l'accès aux droits et aux services

Diffusion : Diffusion sensible Diffusion caf.fr Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

Documents abrogés ou modifiés :

Action(s) à réaliser & échéances :

Pour application Pour recommandation Pour information

Mots-clés :

Mon compte partenaire, Tableau de bord, Elisa

Nombre de page(s) : 15 Pages

Nombre et liste des annexes : 3

- Bulletin adhésion du service Tableau de bord
- Synthèse des droits Elisa
- Textes de référence

Date de publication : 27/06/2024

Applicable à compter du : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Applicable jusqu'au : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. ou « sans limitation de durée »



caisse nationale des allocations familiales

avenue de la Sibelle
85 PARIS
cedex 14

: 01 45 65 52 52

: 01 45 65 57 24

Le Portail Mon Compte Partenaire constitue un point d'entrée unique à partir duquel les partenaires ont accès à un « Bouquet de services » en relation avec leurs missions et leurs actions communes avec les Caf.

A partir du mois de juin, un nouveau service « Tableau de bord » intègre progressivement Mon Compte Partenaire avec, dans un premier temps, l'insertion du Tableau de bord Elisa.

La présente information technique apporte des précisions sur les points suivants :

- Les principes d'attribution d'accès au Portail Mon compte partenaire
- Les modalités de gestion des accès au service Tableau de bord
- Les fonctionnalités de ce nouveau service mis en ligne

Le Directeur général délégué chargé du pilotage
stratégique et de la coordination des évaluations

Arnaud ROZAN

La Directrice générale déléguée chargée de la
direction du réseau

Agnès BASSO-FATTORI

La Directrice des statistiques,
des études et de la recherche

Lucie GONZALEZ

SOMMAIRE

1 Les fondements du service Tableau de bord	4
2 Les principes d'attribution d'accès à un service du Portail Mon Compte Partenaire	4
3 Les modalités de gestion des accès	5
4 L'accès au nouveau service mis en ligne	5
5 Le tableau de bord Elisa	7
5.1 Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur CAF	8
5.1.1 L'utilisateur CAF a accès aux données de toutes les CAF de France (métropole et DOM).....	8
5.1.2 L'utilisateur CAF a accès aux données de toutes les collectivités territoriales.....	8
5.1.3 L'utilisateur CAF a accès à toutes les données nationales de la CNAF et des MSA	8
5.1.4 L'utilisateur CAF a accès à toutes les données des prestations légales	9
5.2. Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur CNAF	9
5.2.1 L'utilisateur CNAF a accès aux données de toutes les CAF et MSA et tous les statuts.....	9
5.2.2 L'utilisateur CNAF a accès aux données de toutes les collectivités territoriales	10
5.2.3 L'utilisateur CNAF a accès à toutes les données nationales de la CNAF et des MSA.....	10
5.2.4 L'utilisateur CNAF a accès aux données des prestations légales	10
5.3 Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur du Conseil départemental	11
5.3.1 L'utilisateur conseil départemental a accès à aucune des données des CAF et MSA de son département.....	11
5.3.2 L'utilisateur conseil départemental a accès uniquement aux données collectivités territoriales CNAF et MSA de son département	11
5.3.3 L'utilisateur conseil départemental a accès à toutes les données nationales de la CNAF et des MSA	11
5.3.4 L'utilisateur conseil département n'a pas accès aux données des prestations légales.....	12
5.4 Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur Ministère	12
5.5 Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur MSA.....	12
5.5.1 L'utilisateur MSA a accès uniquement aux données de sa caisse MSA	12
5.5.2 L'utilisateur MSA a accès uniquement aux données collectivités territoriales MSA de sa caisse	12
5.5.3 L'utilisateur MSA a accès aux données nationales uniquement MSA.....	13
5.5.4 L'utilisateur MSA n'a pas accès aux données des prestations légales	13
5.6 Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur CCMSA	13
5.6.1 L'utilisateur CCMSA a accès aux données MSA de toutes les caisses MSA.....	13
5.6.2 L'utilisateur CCMSA a accès aux données des collectivités territoriales uniquement MSA	14
5.6.3 L'utilisateur CCMSA a accès aux données nationales uniquement MSA	14
5.6.4 L'utilisateur CCMSA n'a pas accès aux données des prestations légales	14
6 ANNEXES	15
6.1 Annexe 1 : Bulletin adhésion du service Tableau de bord	15
6.2 Annexe 2 : Synthèse des droits Elisa.....	15
6.3 Annexe 3 : Textes de référence.....	15

1. Les fondements du service Tableau de bord

Mon compte partenaire propose une nouvelle offre de service Tableau de bord afin de visualiser des éléments clés de pilotage sur la relation de service pour répondre aux objectifs de la Cog.

Ce service a pour objectifs :

- De fournir des données aux partenaires lisibles et de manière sécurisée sur leur périmètre d'intervention et de responsabilité ;
- D'être un outil de communication externe ;
- De mettre en lumière les données stratégiques de la Branche Famille ;
- De favoriser l'apprentissage continu en recherchant constamment la meilleure articulation avec les partenaires ;
- De rationaliser la masse d'informations en se focalisant sur ce qui est le plus important ;
- D'aider à enrichir la prise de décision.

Ce service permet par thématique de proposer un accès à des outils de synthèse et de visualisation de situations décrites et de constats effectués par les indicateurs PowerBI.

Ce service regroupe dans un premier temps les données Elisa sur le suivi statistique des bénéficiaires du RSA et mettra à disposition à moyen terme d'autres données de pilotage accessibles aux différents profils définis de partenaires.

Cette nouvelle fonctionnalité va être livrée dans la version L2406 du mois de juin. Une phase de présérie sera organisée avec un partenaire sur une dizaine de jours pour s'assurer du bon fonctionnement de ce service avant une généralisation qui sera effective d'ici la fin du mois.

2. Les principes d'attribution d'accès à un service du Portail Mon Compte Partenaire

Les principes fondant l'attribution de l'accès à un service du Portail Mon compte partenaire sont :

- La légitimité de l'opérateur social à bénéficier du service,
- Le respect de la doctrine nationale d'accès,
- L'existence et la validité des supports contractuels.

En amont de la mise à disposition des accès à Mon compte partenaire, trois documents contractuels sont à signer entre la Caf et le partenaire :

- Une convention d'accès Mon compte partenaire
 - Contractualisation entre une Caf et un organisme partenaire
 - Définition des missions pour lesquelles le partenaire peut disposer d'habilitations, les conditions dans lesquelles il peut les exercer ainsi que les conditions d'administration des habilitations.
- Un contrat de services :
 - Définition des engagements de services entre la Caf et son partenaire dans le cadre de l'accès à Mon compte Partenaire.
- Un bulletin d'adhésion propre à chaque service.
 - Description des modalités d'accès à un service donné, comme par exemple les rôles mis à disposition du partenaire où la portée d'habilitation.

Un partenaire ne peut avoir qu'une convention et un contrat de services actifs à la fois avec la Caf.

Les nouveaux partenaires qui souhaitent accéder au service Tableau de bord doivent appliquer le processus actuel de conventionnement.

Pour ceux qui ont déjà une convention, notamment les Conseils départementaux, seul le nouveau bulletin d'adhésion en pièce jointe de cette LR est à renseigner manuellement.

3. Les modalités de gestion des accès.

Le module sur les habilitations (Habpps) permet à la Caf d'attribuer les autorisations d'accès à un ou plusieurs service(s) du Portail Mon compte partenaire.

La Caf délègue ou non en fonction des cas, la gestion des utilisateurs au partenaire. Dans le cas où le mode de gestion délégué est retenu, le partenaire attribue les droits d'utilisation à son personnel dans le cadre du périmètre d'autorisation d'accès attribué par la Caf.

Le niveau de délégation est précisé au niveau du contrat de service entre le partenaire et la Caf.

Si une délégation est donnée à un partenaire alors celle-ci vaut pour tous les services auxquels ledit partenaire a droit. La délégation n'est pas liée au service lui-même.

S'il y a un changement du mode de délégation, alors la convention doit être clôturée et il est nécessaire d'en recréer une autre dans le module habilitations (Habpps).

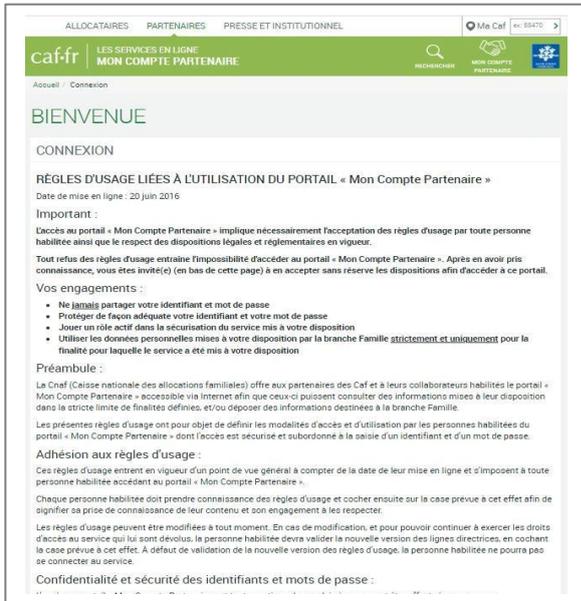
La Caf peut déléguer les habilitations à certains partenaires (pour une convention donnée) et gérer elle-même les habilitations des agents d'autres partenaires. Pour un partenaire donné, il n'y a qu'un choix possible (mode centralisé ou délégué).

4. L'accès au nouveau service mis en ligne

Une fois le processus d'accès à Mon compte partenaire effectué, le partenaire accède à son écran d'accueil, saisi son identifiant et mot de passe pour accéder aux services auxquels il est autorisé en fonction de ses habilitations.

The screenshot shows the login interface for 'Mon compte partenaire' on the caf.fr website. The header is green and contains the logo 'caf.fr' and the text 'LES SERVICES EN LIGNE MON COMPTE PARTENAIRE'. Below the header, there are navigation links for 'Accueil / Connexion', 'RECHERCHER', and 'MON COMPTE PARTENAIRE'. The main content area is titled 'BIENVENUE' and 'CONNEXION'. It features a form with two input fields: 'Identifiant' (containing 'TUT410001') and 'Mot de passe'. Below the 'Mot de passe' field is a link for 'Mot de passe oublié?'. There is a checkbox for 'Modifier votre mot de passe après la connexion' and a green 'Connexion' button. To the right, there is a section titled 'VOUS ÊTES BAILLEUR' with a sub-header 'Une page de connexion vous est dédiée' and a green 'Espace Bailleur' button. Below that is a 'SÉCURITÉ' section with two items: 'Accès à Mon Compte Partenaire' and 'Ne partagez jamais votre identifiant et votre mot de passe'.

En cas de 1ère connexion d'un nouveau partenaire, celui-ci accède en premier lieu à la page de validation des conditions générales d'utilisation (CGU) du portail « Mon compte partenaire » et les accepte pour accéder au service souhaité.



Pour un partenaire habilité au service Tableau de bord, il accède à l'offre

- Soit par le menu,



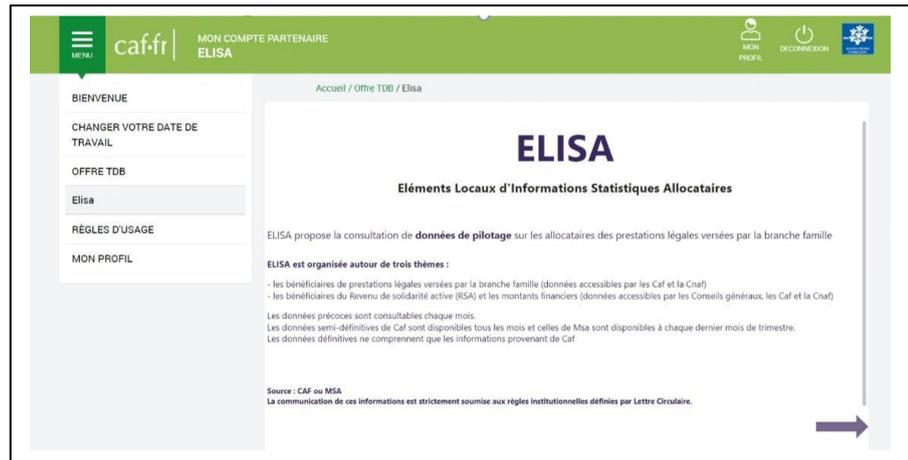
- Soit par un clic sur la tuile « OFFRE TDB ».



Quand le partenaire clique sur la tuile « OFFRE TDB », il accède à l'écran suivant :



Quand le partenaire clique sur la tuile « Elisa », il accède à la page d'accueil du tableau de bord Elisa :



5. Le tableau de bord Elisa

Dans le cadre de la bascule du système d'information décisionnel (SID) de SAS vers une plateforme Azure/Databricks, il est prévu une réécriture en Power BI de tableaux de bord, alimentés aujourd'hui par des données SAS.

Parmi ces tableaux de bord, certains sont adressés en dehors de la branche, c'est le cas d'Elisa, qui assure un suivi des bénéficiaires du RSA à l'attention des conseils départementaux qui financent cette prestation.

La mise à disposition des données via Elisa se réfère à la loi 2008-1249 – Art 3 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de solidarité active et au décret 404 - Art 7 du 15 Avril 2009 relatif au Rsa.

Ce tableau de bord répond à une obligation réglementaire, est consultable par les conseils départementaux, les Caf et la direction générale de la cohésion sociale avec différents niveaux d'agrégat.

Le décommissionnement d'Elisa sous technologie SAS est prévu sur le mois de juin 2024.

Les données Elisa seront intégrées au service Tableau de bord Mon compte partenaire permettant ainsi de maintenir l'offre de service à destination des partenaires.

Les personnes habilitées à ce nouveau service, et particulièrement au tableau de bord Elisa, auront un accès à PowerBI pour obtenir toutes les informations souhaitées pour lesquelles ils sont habilités. Ces accès sont définis en fonction de leur profil.

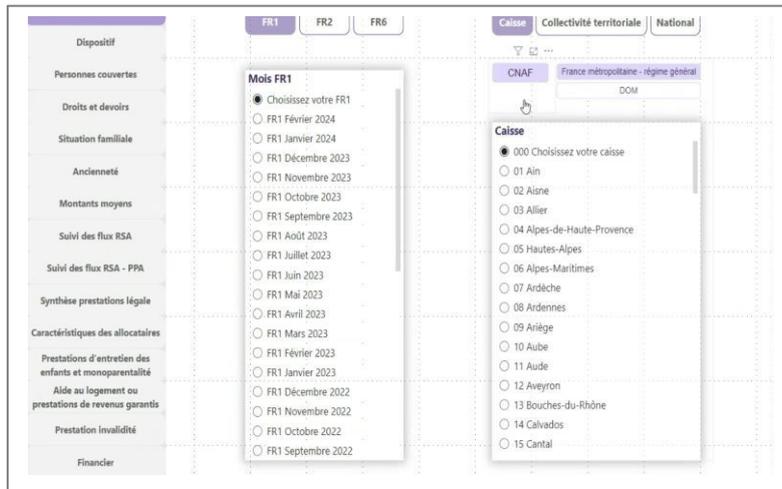
Six profils utilisateurs ont été identifiés :

- Agent CAF
- Agent CNAF
- Agent Conseil départemental
- Agent partenaire national (Ministère)
- Utilisateur MSA
- Utilisateur CCMSA

5.1. Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur CAF

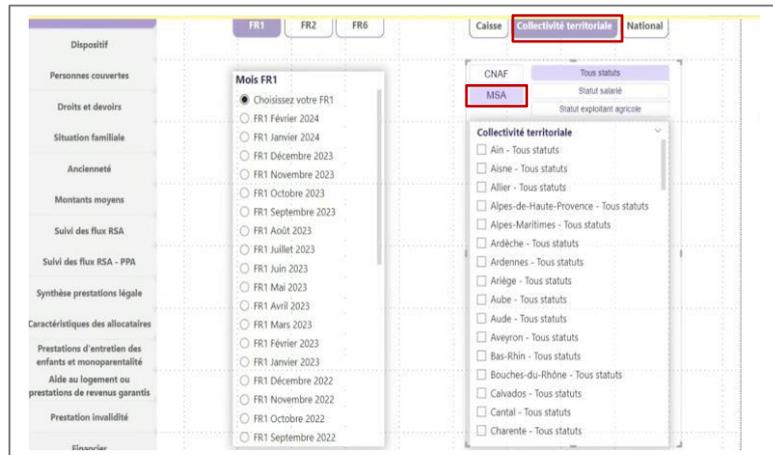
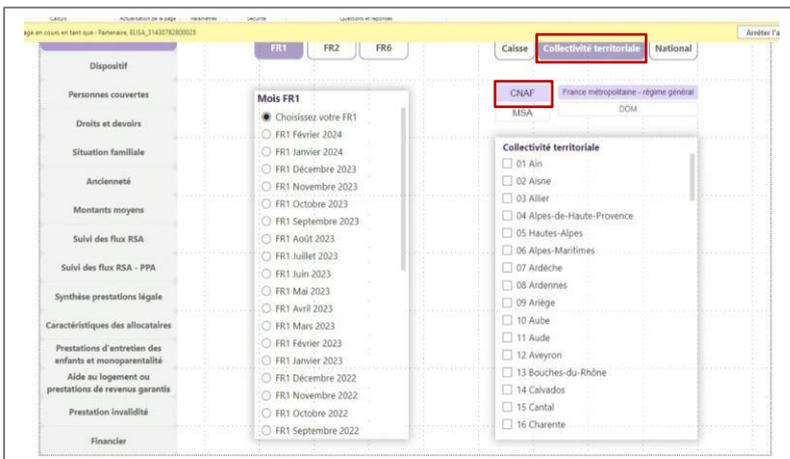
5.1.1. L'utilisateur CAF a accès aux données de toutes les CAF de France (métropole et DOM)

L'utilisateur CAF n'a pas accès aux données MSA. Le bouton MSA n'apparaît donc pas sur ce profil.

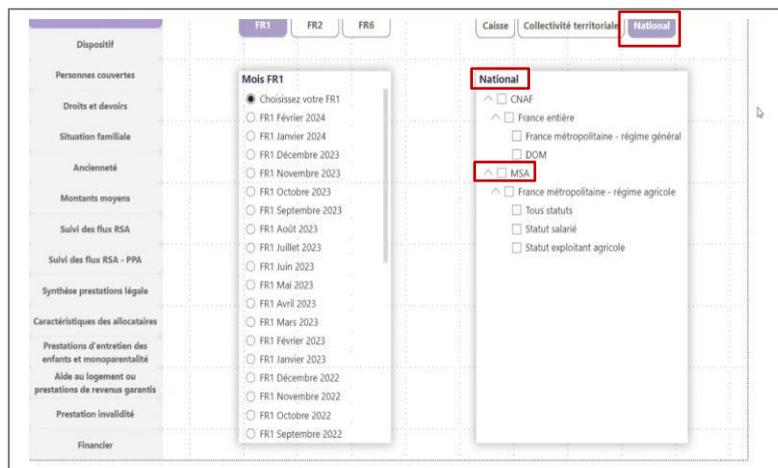


5.1.2. L'utilisateur CAF a accès aux données de toutes les collectivités territoriales

A partir de collectivités territoriales, l'utilisateur CAF a accès à l'ensemble des données CNAF et MSA sur tous les départements.



5.1.3. L'utilisateur CAF a accès à toutes les données nationales de la CNAF et des MSA



5.1.4. L'utilisateur CAF a accès à toutes les données des prestations légales

L'utilisateur CAF a accès aux données des prestations légales :

- Synthèse prestation légale
- Caractéristiques allocataires
- Prestations d'entretien des enfants et monoparentalité
- Aide au logement ou prestations de revenus garantis
- Prestation invalidité

	Effectif	Effectif
Nombre d'allocataires et de personnes couvertes par une prestation légale		
Nombre total d'allocataires de BENETRIM percevant au moins une prestation (PRESFRES=2,4,5,6,9)	57 108	
Nombre de personnes couvertes (allocataire + conjoint + personne(s) à charge)	137 421	
Nombre d'enfants ouvrant droit à au moins une prestation (mois de naissance à 25 ans)	57 794	
Nombre d'enfants à charge au sens de la législation des Prestations Familiales (0 à 20 ans)	56 974	
Montants moyens	12 114	
Bénéficiaires d'au moins un minima (AAH, RSO, RSA de droit commun)	30 317	
Suivi des flux RSA	21 526	
Bénéficiaires d'une aide au logement (ALF, ALS, APL)	438	
Dont étudiants	10 440	
Bénéficiaires d'une aide au logement uniquement	41 136	
Nombre de personnes couvertes par une aide au logement (allocataire + conjoint + personne(s) à charge)		

5.2. Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur CNAF

5.2.1. L'utilisateur CNAF a accès aux données de toutes les CAF et MSA et tous les statuts (statut salarié, statut exploitant agricole)

FR1 FR2 FR6 Caisse Collectivité territoriale National

Personnes couvertes

Droits et devoirs

Situation familiale

Ancienneté

Montants moyens

Suivi des flux RSA

Suivi des flux RSA - PPA

Synthèse prestations légale

Caractéristiques des allocataires

Prestations d'entretien des enfants et monoparentalité

Aide au logement ou prestations de revenus garantis

Prestation invalidité

Financier

Mois FR1

Choisissez votre FR1

FR1 Février 2024

FR1 Janvier 2024

FR1 Décembre 2023

FR1 Novembre 2023

FR1 Octobre 2023

FR1 Septembre 2023

FR1 Août 2023

FR1 Juillet 2023

FR1 Juin 2023

FR1 Mai 2023

FR1 Avril 2023

FR1 Mars 2023

FR1 Février 2023

FR1 Janvier 2023

FR1 Décembre 2022

FR1 Novembre 2022

FR1 Octobre 2022

FR1 Septembre 2022

CNAF MSA

Statut salarié

Statut exploitant agricole

Caisse

Ain-Rhône - Tous statuts

Alpes du Nord - Tous statuts

Alpes-Vaucluse - Tous statuts

Alsace - Tous statuts

Ardèche Drôme Loire - Tous statuts

Armorique - Tous statuts

Auvergne - Tous statuts

Beauce Cœur de Loire - Tous statuts

Berry-Touraine - Tous statuts

Bourgogne - Tous statuts

Charentes - Tous statuts

Côtes Normandes - Tous statuts

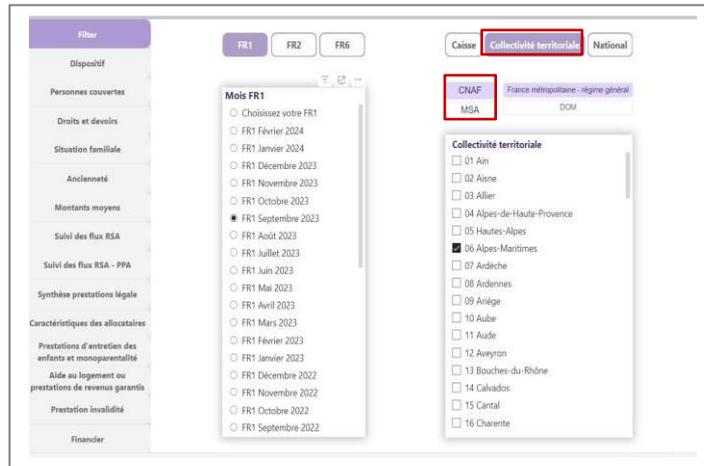
CPS - Saint-Barthélemy - Tous statuts

Dordogne, Lot-et-Garonne - Tous statuts

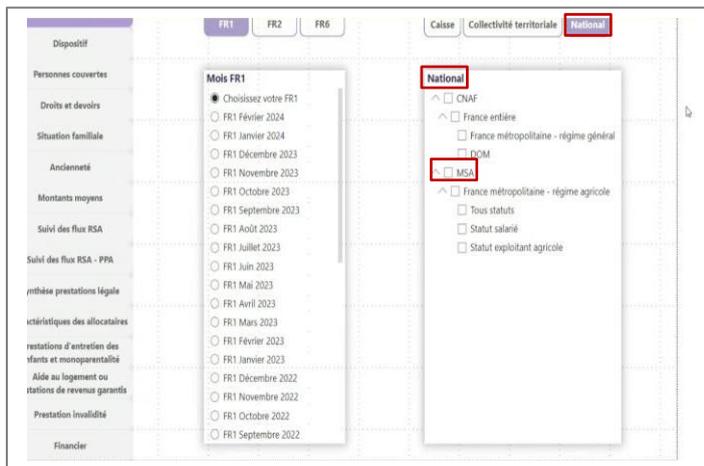
Franche-Comté - Tous statuts

Gironde - Tous statuts

5.2.2. L'utilisateur CNAF a accès aux données de toutes les collectivités territoriales



5.2.3. L'utilisateur CNAF a accès à toutes les données nationales de la CNAF et des MSA



5.2.4. L'utilisateur CNAF a accès aux données des prestations légales

L'utilisateur CNAF a accès à toutes les données des prestations légales :

- Synthèse prestation légale
- Caractéristiques allocataires
- Prestations d'entretien des enfants et monoparentalité
- Aide au logement ou prestations de revenus garantis
- Prestation invalidité

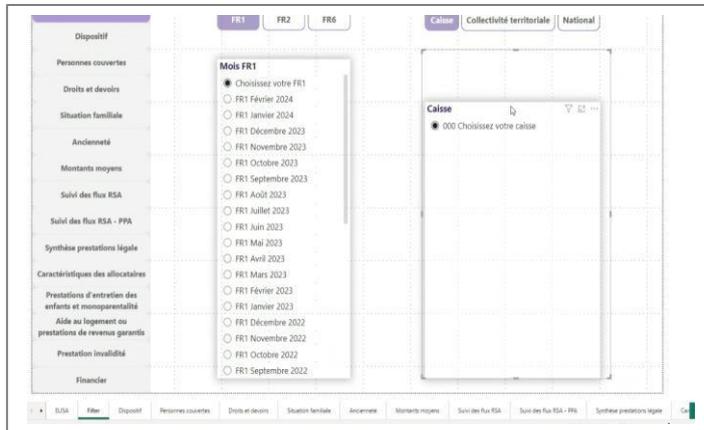
	Nombre d'allocataires et de personnes couvertes par une prestation légale	Effectif
Situation familiale	Nombre total d'allocataires de BENETROM percevant au moins une prestation (PRESFRES-2,4,5,A,9)	57 108
	Nombre de personnes couvertes (allocataire + conjoint + personne(s) à charge)	137 433
Ancienneté	Nombre d'enfants ouvrant droit à au moins une prestation (mois de naissance à 25 ans)	57 794
Montants moyens	Nombre d'enfants à charge au sens de la législation des Prestations Familiales (0 à 20 ans)	56 974
	Bénéficiaires d'au moins un minimum (AAH, RSD, RSA de droit commun)	12 114
	Bénéficiaires sans minimum ni aide au logement	30 317
Suivi des flux RSA	Bénéficiaires d'une aide au logement (ALS, ALS, APL)	21 526
Suivi des flux RSA - PPA	Dont étudiants	438
	Bénéficiaires d'une aide au logement uniquement	10 440
Synthèse prestations légales	Nombre de personnes couvertes par une aide au logement (allocataire + conjoint + personne(s) à charge)	41 136

Source : CNAF, FR1 au titre du mois Mars 2023

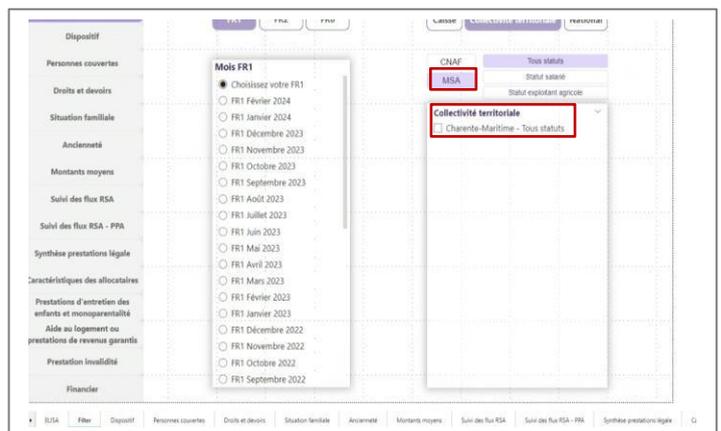
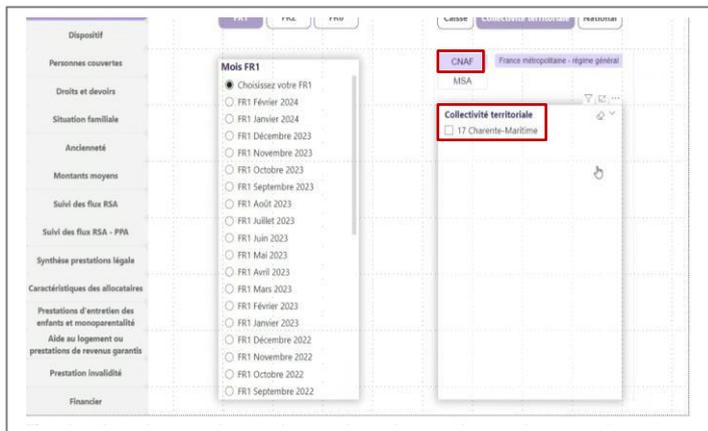
5.3. Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur du Conseil départemental

5.3.1. L'utilisateur conseil départemental a accès à aucune des données des CAF et MSA de son département

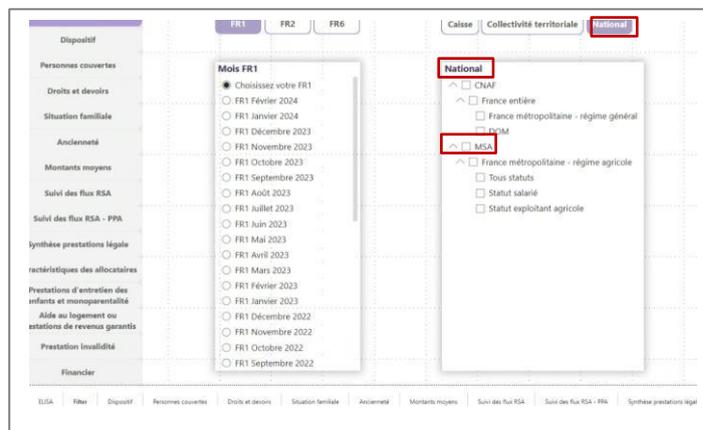
Le tableau apparaît sans caisse.



5.3.2. L'utilisateur conseil départemental a accès uniquement aux données collectivités territoriales CNAF et MSA de son département

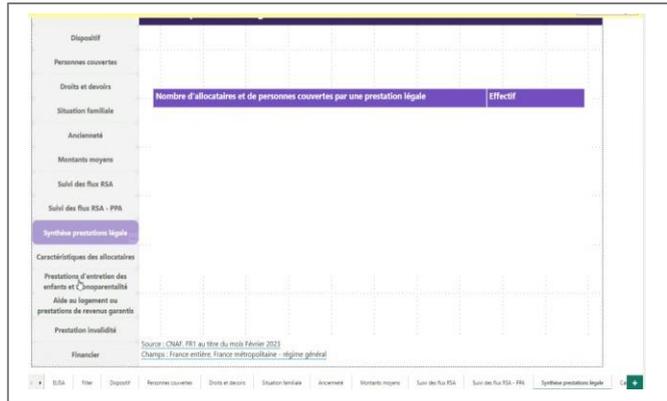


5.3.3. L'utilisateur conseil départemental a accès à toutes les données nationales de la CNAF et des MSA



5.3.4. L'utilisateur conseil départemental n'a pas accès aux données des prestations légales

Le tableau apparaît vide.



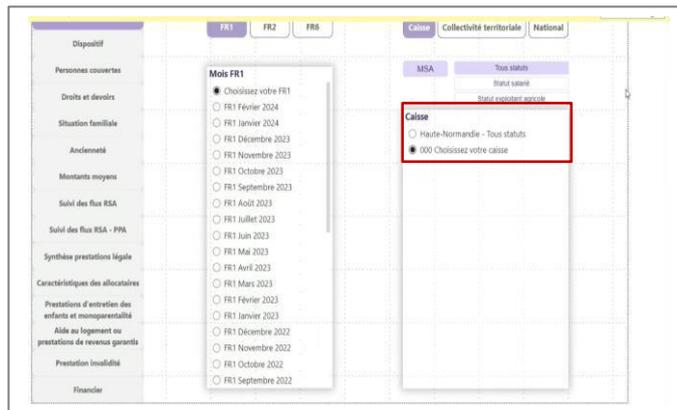
5.4. Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur Ministère

Les ministères ont les mêmes droits que la CNAF à l'exception des données des prestations légales.

5.5. Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur MSA

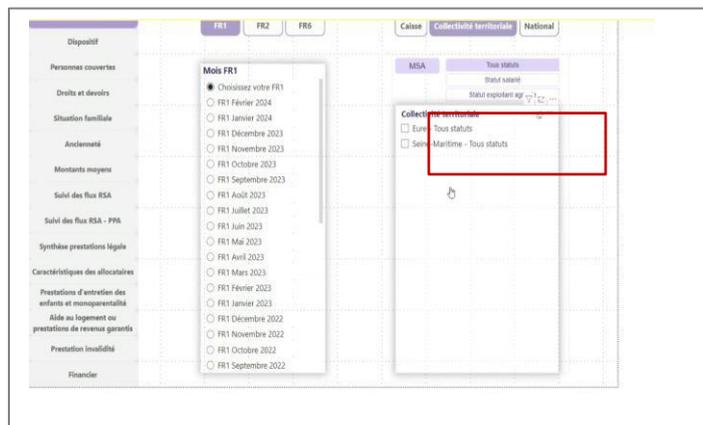
5.5.1. L'utilisateur MSA a accès uniquement aux données de sa caisse MSA

Il n'a pas accès aux données des CAF de son département.

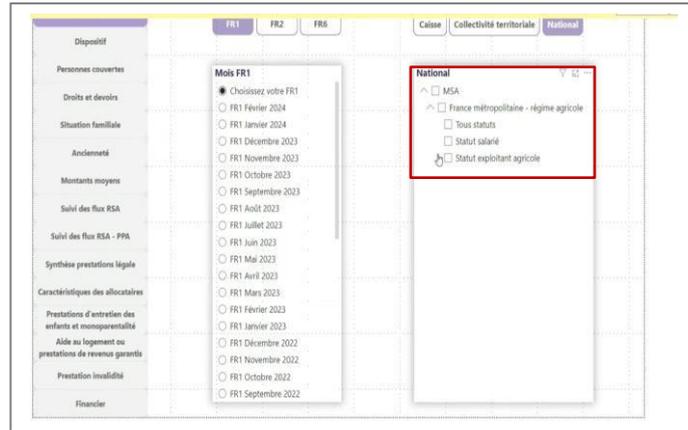


5.5.2. L'utilisateur MSA a accès uniquement aux données collectivités territoriales MSA de sa caisse

L'utilisateur MSA voit seulement les départements de sa caisse MSA.



5.5.3. L'utilisateur MSA a accès aux données nationales uniquement MSA



5.5.4. L'utilisateur MSA n'a pas accès aux données des prestations légales

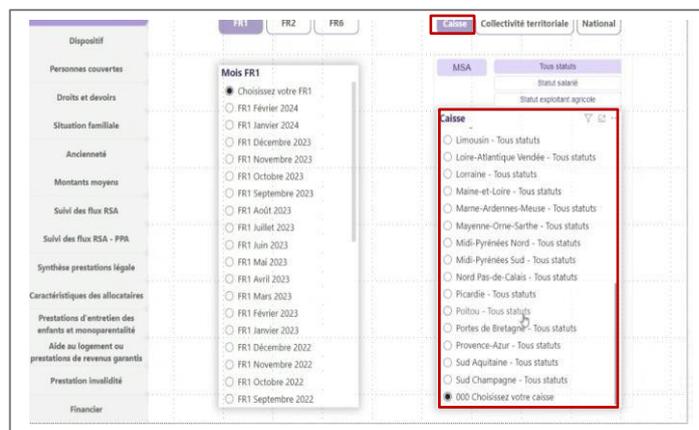
Le tableau apparaît vide.



5.6. Description des accès aux données ELISA pour un utilisateur CCMSA

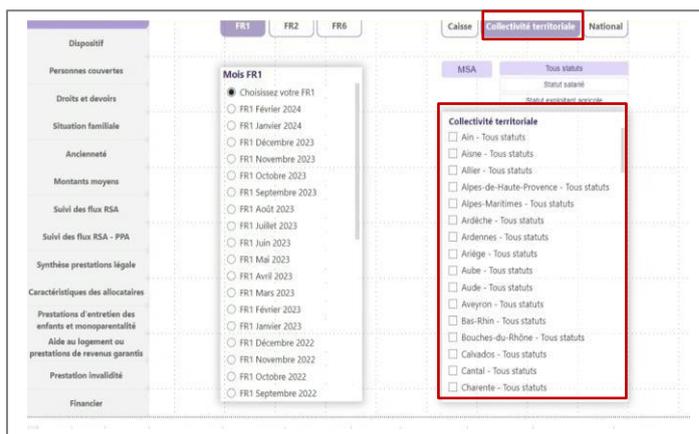
5.6.1. L'utilisateur CCMSA a accès aux données MSA de toutes les caisses MSA

L'utilisateur CCMSA n'a pas accès aux données des CAF.

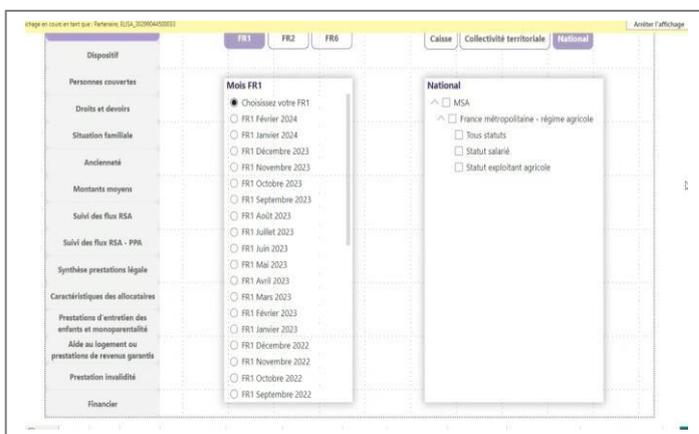


5.6.2. L'utilisateur CCMSA a accès aux données des collectivités territoriales uniquement MSA

L'utilisateur CCMSA a accès aux données de tous les départements. Il n'a pas accès aux données CNAF.



5.6.3. L'utilisateur CCMSA a accès aux données nationales uniquement MSA



5.6.4. L'utilisateur CCMSA n'a pas accès aux données des prestations légales

Le tableau apparaît vide.



6. ANNEXES

6.1. Annexe 1 : Bulletin adhésion du service Tableau de bord



Bulletin d'adhésion
TABLEAU DE BORD.do

6.2. Annexe 2 : Synthèse des droits Elisa



Synthèse_Droits_ELIS
A.xlsx

6.3. Annexe 3 : Textes de référence



Journal officiel
N°0281_03122008.pd



Journal officiel
N°0089_16042009.pd